



# Spectacle et Communication

## Communiqué de Presse

### **Projet d'Accord sur l'intermittence du spectacle : des avancées très constructives**

La Fédération **UNSA – Spectacle et Communication** avait activement participé aux différents travaux de la Mission de concertation sur l'Intermittence mise en place en 2014 et avait soutenu la méthode de gouvernance instaurée au titre 2 de la loi du 17 août 2015, dite loi « Rebsamen », confiant prioritairement aux professionnels des secteurs du spectacle la négociation des règles d'indemnisation des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

Cette nouvelle gouvernance vient de produire pour la première fois ses effets ce 28 avril avec un projet d'accord nettement plus juste que les règles imposées par le MEDEF depuis 2003.

Ce projet d'accord reprend en outre plusieurs des préconisations exprimées par la Fédération **UNSA – Spectacle et Communication** début mars, notamment :

- période de référence sur 12 mois avec principe de « date anniversaire »
- ouverture de droits pour un an soit 365 allocations maximum
- suppression des abattements sur l'assiette de cotisations Assedic
- élargissement de la prise en compte des heures d'enseignement dispensé
- augmentation, en cas de multiplicité d'employeurs, du nombre de cachets et d'heures pouvant être pris en compte, respectivement par jour et par mois
- amélioration des droits en cas de maternité et d'affections graves

Le dispositif finalisé ce 28 avril est globalement plus équilibré que ceux mis en œuvre depuis 2003, assurant une meilleure redistribution des droits entre les professionnels du spectacle et prenant en compte de manière significative les possibles accidents de carrière.

La balle est maintenant dans le camp des négociateurs interprofessionnels de l'UNEDIC.

La Fédération **UNSA – Spectacle et Communication** demande expressément aux représentants confédéraux et surtout à ceux du MEDEF, de la CGPME et de l'UPA d'agréer cet accord afin que les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel puissent continuer à participer pleinement à l'économie du pays et des territoires.

Bagnole, le 29 avril 2016

*libres ensemble*

21 rue Jules Ferry - 93177 Bagnole Cedex - [www.spectcom-uns.org](http://www.spectcom-uns.org)  
Tél : 01 48 18 88 25 - Fax : 01 48 18 88 91 - Email : [spect@uns.org](mailto:spect@uns.org)